

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 013-398/19/CT

■ Demande de soutien financier à la Région Sud pour l'étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la création d'une centrale photovoltaïque en autoproduction autoconsommation collective à Frais Vallon - Marseille 13e arrondissement

Information du Conseil de Territoire

DEE 19/17344/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

En 2015, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole remporte un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) appelé « Villes et Territoires Durables » lancé par le Secrétariat Général Pour l'Investissement via l'ANRU.

Objectif de l'AMI : promouvoir la transition énergétique dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Le projet proposé par la Métropole s'appelle SIRIUS (pour Système d'Innovation par les Réseaux d'Intelligence Urbaine et de Services) et le partenaire principal est le bailleur social Habitat Marseille Provence (HMP).

Ce projet porte exclusivement sur des actions innovantes permettant à terme *un gain de 500€/an pour chaque logement du quartier.*

Il est élaboré en complément d'une opération plus vaste de renouvellement urbain financée par l'ANRU et pilotée par le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le compte de la Métropole.

Il a pour objectif d'améliorer le «reste pour vivre» des habitants en utilisant des montages opérationnels innovants : coopérative, participation des habitants, etc.

SIRIUS est également lauréat du programme régional FLEXGRID qui a pour objectif de mobiliser des moyens et des acteurs autour de projets de Smart Grids.

La première action de ce programme est la création d'une centrale photovoltaïque (PV) en autoproduction autoconsommation collective qui concernerait les logements sociaux mais aussi les écoles du quartier et le collège.

L'autoproduction autoconsommation veut dire que l'on consomme soi-même l'énergie que l'on a produit soi-même.

Pour ce projet, cela veut dire que l'électricité produite sur les toitures des logements, des écoles et du collège sera consommée par ce même quartier, par les habitants des logements.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Une première étude technique menée en 2018 a permis de définir les chiffres suivants :

Puissance installée : 900 kW (5 600 m² de panneaux)

Taux d'autoconsommation : 90 % (kWh solaire PV autoconsommée / kWh solaire PV total)

Taux d'autoproduction : 25 % (kWh solaire PV autoconsommée / kWh total)

Selon cette même étude, le coût de l'électron qui sera produit par cette centrale PV et qui viendra donc alimenter les 1 350 logements du quartier sera de 7,6 cts€/kWh HT alors que le coût de ce même électron aujourd'hui issu du réseau est de 18 cts€/kWh HT.

Alors que l'Etat a confirmé il y a quelques semaines une nouvelle augmentation de 5,9 % du prix de l'électricité en juin, la création de cette centrale PV à Frais Vallon permettra, elle, de faire économiser 15€/an pour chaque logement.

A la suite de cette étude technique, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à la création de la centrale PV va être lancée par la Métropole à l'été 2019.

Le prestataire, AMO auprès de la Métropole, aura pour missions principales :

1. Rédaction de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui permettra de sélectionner l'opérateur PV qui réalisera la centrale,
2. Rédaction des principaux documents constitutifs de la Coopérative.

La création d'une structure juridique est une obligation légale pour des projets de cette nature.

Elle doit regrouper les producteurs et les consommateurs de l'électricité produite. C'est cette structure qui portera l'investissement et qui assurera l'exploitation de la centrale. Elle pourra également porter des missions annexes de sensibilisation ou de services énergie auprès des habitants.

3. Lancement de l'AMI et analyse des offres des opérateurs PV.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de la Région et de de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière pour ce marché de prestation d'AMO.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 100 000€. La Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur est sollicitée à hauteur de 70 %.

Enfin, concernant le financement des investissements nécessaires à la création de la centrale PV, le PIA dans le cadre de l'AMI remporté en 2015 financera à hauteur de 30 %.

Le concours pour les travaux de la part de la Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur à hauteur de 50 % a été demandé dans le cadre de la revoyure du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) adopté par la Région.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération ENV001-3648/18/CM du 22/03/2018 portant l'organisation de la compétence Energie.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence se caractérise par un potentiel exceptionnel en matière d'énergies renouvelables, énergies grises etc...
- Qu'il convient de réaliser des projets d'envergure alliant développement des énergies renouvelables et lutte contre la précarité énergétique permettant ainsi de protéger les habitants les plus fragilisés des hausses inéluctables du prix des énergies fossiles,

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire prend acte du projet de délibération portant sur la demande de soutien financier à la Région Sud.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC